

## Tarifs

En fonction du quotient familial  
pour le périscolaire, le mercredi et les vacances.

Une cotisation annuelle de 1 €  
par famille est demandée.

Les tarifs sont fixés chaque année  
par délibération du conseil municipal.  
Ils sont consultables sur le site de la mairie.

Pour le **restaurant scolaire**, tarifs non modulables :

Un tarif pour les habitants de Limas : 4 €  
Un tarif pour les hors commune : 5,23 €  
Majoration pour inscription tardive : 2 €

Pour le **périscolaire**

Toute heure commencée est due.  
Tarifs de 0,77 € / heure à 1,47 € / heure,  
selon le quotient familial.

Pour le **mercredi**

Journée avec repas : de 9,32 € à 14,2 €, selon QF  
Journée sans repas : de 5,32 € à 10,21 €, selon QF  
1/2 journée avec repas : de 6,64 € à 9,1 €, selon QF  
1/2 journée sans repas : de 2,65 € à 5,11 €, selon QF

Tarifs pour l'**extrascolaire**

Périodes de vacances

Journée avec repas : de 9,32 € à 14,2 €, selon QF  
Journée sans repas : de 5,32 € à 10,21 €, selon QF

Pour l'**étude**, le tarif est unique : 1,47 € / heure.

## Quotient familial



Inférieur à 550  
De 551 à 750  
De 751 à 1 000  
Supérieur à 1 000

## Dates importantes

Retrait du dossier d'inscription  
depuis le 3 mai 2023

Retour du dossier d'inscription  
avant le 16 juin 2023



Réservations à effectuer  
avant le 13 juillet 2023



## Coordonnées

La Maison Enchantée  
15, rue Pierre Ponot  
69400 Limas  
Tel : 04 74 68 19 52  
Port : 06 61 53 42 22

Mail : maisonenchantee@limas.fr

Les Explorateurs  
15, rue Pierre Ponot  
69400 Limas  
Tel : 04 74 68 89 03  
Port : 06 63 36 98 00  
Mail : centreloisirs@limas.fr



# 2023-2024 GUIDE DES STRUCTURES JEUNESSE À LIMAS



Fonctionnement



Horaires et calendrier



Modalités  
et délais d'inscriptions



Tarifs  
et quotient familial



Dates importantes  
et coordonnées



Ville de Limas  
[www.limas.fr](http://www.limas.fr)  
04 74 02 27 90

# Fonctionnement

## Restaurant scolaire

Pendant les repas, des agents municipaux encadrent les enfants.

En dehors des repas, une équipe d'agents d'animation diplômés encadre les enfants.

## Périscolaire - mercredi - vacances scolaires 2023-2024

Les Centres de Loisirs "La Maison Enchantée" (3 à 6 ans) agréé pour 24 enfants et "Les Explorateurs" (6 à 12 ans) agréé pour 48 enfants sont des structures municipales qui accueillent les enfants de 3 à 12 ans.

Une équipe d'encadrement ayant les diplômes requis par la législation assure l'animation. Elle est garante de la sécurité des enfants.

## Études surveillées

Les études surveillées sont organisées par la commune.

Elles ont lieu de 16h30 à 17h30, soit le lundi, mardi ou jeudi.

Les enfants sont inscrits à l'année.

Ils peuvent être pris en charge de 17h30 à 18h30

par l'accueil périscolaire.



# Horaires

Déroulé de la journée scolaire	
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Accueil périscolaire	7h30 - 8h30
Temps de classe	8h30 - 11h30
Pause de midi	11h30 - 13h30
Temps de classe	13h30 - 16h30
Etude	16h30 - 17h30
Accueil périscolaire	16h30 - 18h30 Aucun départ avant 17h30 puis départ échelonné de 17h30 à 18h30

Mercredi et vacances scolaires *	
Matin	7h30 - 12h
Pause de midi	12h - 13h30
Après-midi	13h30 - 18h30
Aucun départ avant 17h30	
Départ échelonné 17h30 à 18h30	

\* Mercredi : accueil en journée ou demi-journée, avec ou sans repas. Vacances scolaires : pas d'accueil en demi-journée mais possibilité de prendre une journée, avec ou sans repas.

# Calendrier



Vacances d'automne 2023  
Du 23 octobre au 3 novembre 2023

Le Centre de Loisirs est fermé pendant les vacances de Noël.

Vacances d'hiver 2024  
Du 19 février au 1er mars 2024

Vacances de printemps 2024  
Du 15 au 26 avril 2024

Vacances d'été 2024  
Du 8 au 26 juillet 2024  
et du 26 au 30 août 2024

## Un dossier unique \* pour tous les services

Pour inscrire votre enfant, vous devez remplir :  
• Le dossier d'inscription, [de préférence au format pdf](#)  
• Lire et approuver le règlement intérieur en retournant le coupon  
• Remplir et retourner le contrat de prélèvement automatique obligatoire

Les dossiers complets devront être impérativement rendus avant le 16 juin 2023 (email : [enfance@limas.fr](mailto:enfance@limas.fr))

Après réception et validation du dossier d'inscription par les services, vous pourrez faire les réservations via le portail famille. Pour une première inscription, un code d'accès vous sera attribué, celui-ci reste valable durant toute la scolarité de votre enfant.

\* Téléchargeable depuis le site de la mairie [www.limas.fr](http://www.limas.fr) ou à retirer en mairie.

## Modalités de réservations et délais

Les réservations des différents services devront impérativement être faites avant le 13 juillet 2023 via le portail famille accessible sur [www.limas.fr](http://www.limas.fr). Le dossier doit être complet pour avoir le droit d'accès.

Les réservations et demandes d'absences en cours d'année.

Pour le périscolaire et le mercredi, les parents devront faire des réservations via le portail famille 1 semaine avant l'accueil.

Les demandes d'absences doivent être faites 1 semaine avant le début de l'accueil. Pour le restaurant scolaire, la demande d'annulation doit intervenir au plus tard le jour ouvré précédent, avant 10h.

Pour toutes les vacances scolaires, les réservations doivent avoir lieu 1 mois avant le début du séjour.

Pour les vacances scolaires, aucune annulation n'est possible dès lors que l'inscription est validée par le centre de loisirs. Sauf présentation d'un certificat médical, toute période validée sera facturée.